

# **51<sup>ème</sup> EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE**

**ORGANISEE PAR LA SOCIETE CANTALIENNE D'AVICULTURE  
DU 25 au 27 Octobre 2024  
GYMNASE DE SAINT-CERNIN**

## **ARTICLE I : CALENDRIER DE L'EXPOSITION**

Jeudi 24 Octobre	de 9 h à 19 h	Réception des animaux
Vendredi 25 Octobre	de 7 h à 12 h	Opérations du Jury
Samedi 26 Octobre	de 9 h à 19h	Ouverture au public
Dimanche 27 Octobre	de 9 h à 17 h	Ouverture au public

## **ARTICLE II : DROITS D'INSCRIPTION**

:	UNITE	TRIO VOLAILLES OU COUPLE ORNEMENTS	PARQUET VOLAILLES	PARQUET LAPINS VOLIERE (Volailles ou pigeons)
	<b>3.00 €</b>	<b>5.00 €</b>	<b>7.00€</b>	<b>12.00€</b>

La Société se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date indiquée lorsque le nombre de cages sera atteint ainsi que de refuser toute demande d'engagement pouvant nuire au bon déroulement de l'exposition

## **ARTICLE III :**

Les lapins, cobayes et pigeons de chair devront avoir été pesés par l'éleveur et leur poids noté sur la feuille de retour à remettre au moment de l'encagement. Des contrôles seront réalisés de manière aléatoire ou à la demande des juges.

Les Lapins devront être tatoués et avoir leur numéro de cage inscrit dans l'oreille gauche.

Les pigeons devront être vaccinés contre la maladie de Newcastle conformément à la réglementation en vigueur.

La situation des expositions avicoles vis-à-vis des différentes pathologies étant susceptible d'évoluer, la SCA appliquera les conditions de l'arrêté en vigueur au jour de l'exposition. Un remboursement des engagements pour les animaux ne pouvant pas participer en raison de cet arrêté sera alors réalisé

## **ARTICLE IV :**

En cas de grève des transports ou d'aléas climatiques, les frais d'engagements ne seront pas remboursés.

La société ne peut être tenue responsable ni des décès, ni des vols, ni des envols.

Aucun retour des animaux ne sera organisé.

## **ARTICLE V : JUGEMENT DES ANIMAUX**

Composition du Jury:

Juges LAPINS & COBAYES :	Melle DEPOIRE, MM. ARGAUD, BERNARD, BUISSON,
Juges PIGEONS :	MM. BLAVY, PELISSIER, RIBES,
Juges VOLAILLES	MM PARIDIOT, RICHARD

Les appréciations des juges seront affichées sur les cages.

## ARTICLE VI : VENTES

Les ventes devront être déclarées à l'engagement. Le prix indiqué par l'éleveur sera majoré de 20% au profit de la société. Si un animal est mis en vente après le jugement, une majoration supplémentaire de 2 € sera appliquée.

Toute personne qui voudra retirer un animal de la vente devra s'acquitter des 20%.

Le bureau des ventes sera ouvert à partir du Samedi 26 Octobre à 9h.

## ARTICLE VII : DECOMPTE DES POINTS POUR TOUS LES PRIX

Pour les prix d'élevage, seront pris en compte les 5 sujets de la même race et variété désignés par l'éleveur, les deux sexes étant représentés, et le total des points des cartes de jugement. En cas d'égalité, les résultats des cages suivantes pourront être pris en compte.

## ARTICLE VIII : RECOMPENSES

### Les récompenses seront des paniers garnis

3 Grands Prix d'Exposition Lapins et Cobayes, Pigeons et Tourterelles, Volailles et Palmipèdes.

Grands Prix d'Honneur :

- Pigeons : Texan, Forme Français, Forme Etrangers, Caroncules, Type poule, Boulants, Couleur, Structure Tambours, Cravatés, Vol.
- Tourterelles.
- Lapins : Grandes Races, Races Moyennes, Fourrure, Petites Races, Nains.
- Cobayes.
- Volailles : Grandes Races Françaises, Etrangères, Naines
- Oiseaux de Parc et de Faisanderie
- Palmipèdes de Rapport et d'Ornements
- Dindons et Pintades

3 Grands Prix d'Elevage Lapins et Cobayes, Pigeons et Tourterelles. , Volailles et Palmipèdes

### Championnat Régional de l'Association Française des Eleveurs de Rex

Trophée Pierre Brousse ( Lapins )

Trophée Paulette Pradier ( Volailles )

Trophée Pierre Scaramuzza ( Pigeons )

Prix Jean Marie Grandjean (réservé aux sociétaires à jour de leur cotisation: 5 Meilleures cages de lapins)

Prix Louis Cavaroc (réservé aux sociétaires à jour de leur cotisation: 5 Meilleures cages de Volailles)

Prix Jean Glon (réservé aux sociétaires à jour de leur cotisation: 5 Meilleures cages de Pigeons)

## ARTICLE IX :

Les membres de la S.C.A. ne concourent pas pour les Grands Prix d'Elevage qui sont réservés aux exposants extérieurs.

Le Président de la S.C.A.

Christian BOS  
Chassagnette15170 Coltines  
Tel.: 06.89.46.13.99

Les Commissaires Généraux

Jean Luc SCRIBES  
Le Bourg15150 Rouffiac  
Tel.: 07.89.33.61.85

Bernard FOUSSAT  
Les Rivières 15250 Jussac  
Tel : 06.81.81.79.74

**CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024**